

délégués - en exercice ...	91
- présents	46
Pouvoirs	7
Total votants	53

Affaire n°072/02-2022

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

NOTA :

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 15/02/2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'An deux mil vingt-deux le lundi 7 février à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 31 janvier 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Dominique Becquart.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Louis Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Jean-Claude COCHET, Loïc LE DIEU DE VILLE, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Jean-Pierre FOUBERT, titulaires et Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Suzanne BARNET (partie à 18h30 avant le vote et pouvoir donné à Mme Morelli), Marie-Laure MORELLI (arrivée à 18h30), Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Nathalie ROBAEYS, François MORATILLE, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires, Josiane TROTTIER, Bernard NENY, suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Bonvoisin (CCBRC) à M. Rodriguez (CCVB)
- de M Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Caldonazzo à M. Rodriguez, (CCVB)
- de M. Delavaux à M. Blanchard (CCVB)
- de M. Gautier à M. Green (CCPB)
- de Mme Suzanne Barnet à Mme Morelli (CCPB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Aline Couderc, François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) : André Lefrancois, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Armando Oursel, Yamina Amara,
Excusés : Gilles Bord, Sofiane Ghozlane, Thiery Tasd'homme, Jean-Bernard Blondin, Analia Haller, Pierre Vasseur, Jean-Claude Olivieri, Gladys Celanie.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Grégoire Cordesse, Jean-Marie Chavance, . Patrick Vordonis (excusé), Patrick Salmon (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry (excusé), Eddy Bapelle, Hugues Marcelot, Michèle Benech, Arnaud Fabre, Ludovic Pouillot, Laurence Barbaux.

072. Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire 2022 :

Conformément à la loi qui impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant ainsi la première étape du cycle budgétaire,

Conformément à la loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015, apportant des obligations supplémentaires pour la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et à son article 107 qui a modifié les articles L. 2312-1 et L.5211-36 du CGCT relatif au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB),

Vu le Rapport sur les Orientation Budgétaire,

Entendu l'exposé,

Considérant que la commission Finances, réunie le 27 janvier 2022, a approuvé le ROB,

*Le Comité Syndical **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (en annexe).*

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 7 février 2022.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.